

SESSION ORDINAIRE DE 1947 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 81<sup>e</sup> SEANCE4<sup>e</sup> Séance du Dimanche 30 Novembre 1947.

## SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Modification du règlement du Conseil de la République. — Suite de la discussion d'une proposition de résolution.  
Rejet, au scrutin public à la tribune, de l'amendement de M. Nicod.  
Second amendement de M. Nicod. — MM. Nicod, Trémintin, président et rapporteur de la commission du suffrage universel. — Renvoi du scrutin public à la tribune à une séance ultérieure.
3. — Règlement de l'ordre du jour. — MM. Marrane, Trémintin, président et rapporteur de la commission du suffrage universel.  
Rejet au scrutin public, après pointage, de la proposition de M. Marrane.

PRESIDENCE DE M. MARC GERBER,  
vice-président.

— 1 —

## PROCES-VERBAL

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. Le compte rendu analytique sommaire de la précédente séance a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

MODIFICATION DU REGLEMENT  
DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Suite de la discussion d'une proposition de résolution.

M. le président. L'ordre du jour appelle le scrutin public à la tribune sur l'amendement n° 2 de M. Nicod et des membres du groupe communiste et apparentés, sur la proposition de résolution de MM. Walker, Roubert, Charles Brune et Georges Pernot, tendant à compléter l'article 75 du règlement du Conseil de la République.

Il va être procédé à l'appel nominal de nos collègues en appelant tout d'abord ceux dont le nom commence par une lettre tirée au sort. Il sera ensuite procédé au réappel des conseillers qui n'auront pas répondu à l'appel de leur nom.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle va commencer l'appel nominal.

(Il est procédé au tirage de la lettre.)

M. le président. Le sort a désigné la lettre L.

J'invite nos collègues à demeurer à leur place et à ne venir déposer leur bulletin dans l'urne qu'à l'appel de leur nom.

Le scrutin est ouvert.

(Le scrutin est ouvert à seize heures dix minutes.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Le scrutin est clos à dix-sept heures dix minutes.)

M. le président. J'invite MM. les secrétaires à procéder au dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures dix minutes, est reprise à dix-sept heures vingt-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants .....	127
Majorité absolue .....	64
Pour l'adoption ....	33
Contre .....	94

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Nous abordons maintenant la discussion d'un troisième amendement présenté par M. Nicod et les membres du groupe communiste et apparentés, tendant à remplacer les mots : « au cours d'un débat portant sur un projet législatif ou sur une proposition d'initiative parlementaire », par les mots : « au cours d'une séance ».

La parole est à M. Nicod pour soutenir son amendement.

M. Nicod. Mesdames, messieurs, le Conseil de la République aura, dans les semaines et les mois qui viennent, à examiner et à donner son avis sur des projets de lois très importants. Tous exigeant de longs débats, des séances nombreuses.

Nous aurons, entre autres, à examiner un budget écrasant pour la classe laborieuse, pour les ouvriers, pour les paysans, pour les petites gens.

La réforme fiscale doit apporter plus d'équité dans l'impôt, ménager les pauvres, frapper les riches, les fraudeurs, les affameurs et les traîtres. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

La réforme administrative doit nous donner un ensemble cohérent et rationnel de nos administrations et apporter aux fonctionnaires un statut toujours promis et jamais accordé.

Nous devons étudier la réforme de l'armée que nous voulons nationale et républicaine, plus efficace et moins coûteuse.

Nous aurons aussi à nous pencher sur les accords douaniers de Genève qui ont été conclus sans la consultation préalable du Parlement.

Nous devons de même, dans des jours très prochains, et que nous voudrions les plus lointains possible, nous prononcer sur les lois d'exception demandées par le

Gouvernement ressuscitant les lois scélérates de Charles X, du Second Empire et de Vichy. Il faudra prendre position. Il faudra se situer, et se situer clairement sur toutes ces questions. La Constitution, dans son article 3, stipule : « la souveraineté nationale appartient au peuple français ».

Le peuple exerce donc son droit, en matière constitutionnelle, par le vote de ses représentants, et il a, par conséquent, le droit de connaître ce vote.

Je sais bien, mesdames et messieurs, que votre position est inspirée par la haine morbide que vous portez à mon parti, et que, par tous les moyens, vous essaieriez d'étouffer sa voix, mais, je sais aussi qu'un autre sentiment corollaire du premier vous anime : c'est la crainte du peuple, vos propres électeurs. (Exclamations au centre et à droite.)

Sans cela, seriez-vous contre le scrutin public à la tribune, le plus clair, le plus net, celui qui permet le mieux le contrôle démocratique de l'électeur sur l'élu.

Par ailleurs, mesdames, messieurs, croyez-vous donc que c'est à nous qu'il appartient de réduire des attributions reconnues utiles jusqu'ici ?

Craignez l'exemple que vous donnez et dont d'autres peuvent se servir ! C'est une politique de ce genre qui a conduit aux décrets-lois du traître Laval et à la dictature de cet autre traître, Pétain. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Ainsi se légitime notre amendement qui consiste à ne pas fixer les scrutins publics à la tribune, non pas sur un débat qui peut durer des jours, voire même des semaines en ce qui concerne le budget, mais sur les séances.

Sur notre amendement qui s'inspire de la Constitution, respecte la volonté populaire, oblige l'élu au respect de son mandat, je demande un scrutin public à la tribune. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Trémintin, président et rapporteur de la commission du suffrage universel. La commission repousse l'amendement.

M. Lemoine. De quel droit ?

M. de Menditte. On a le droit de ne pas être de votre avis !

M. Marrane. La commission n'a pas discuté.

M. le rapporteur. Je connais l'avis de la commission puisqu'elle a statué à une grosse majorité. Une seule chose m'étonne, c'est que vous en soyez surpris. (Exclamations à l'extrême gauche.)

**M. le président.** Je suis saisi d'une demande de scrutin public à la tribune.

Cette demande est signée de trente conseillers dont la présence, conformément à l'article 77 du règlement, doit être constatée par appel nominal (1).

(Il est procédé à l'appel nominal.)

**M. le président.** La présence de trente membres ayant été constatée, il va être procédé au scrutin public à la tribune.

Avant l'ouverture du scrutin, le bureau doit faire connaître, conformément au deuxième alinéa de l'article 75 du règlement, si le nombre des membres présents dans l'enceinte du palais atteint la majorité absolue du nombre des membres composant le Conseil de la République.

Le bureau constate que le quorum n'est pas atteint.

Conformément à l'article 66 du règlement, le scrutin est reporté à une prochaine séance.

— 3 —

#### REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Nous allons fixer l'ordre du jour de la prochaine séance.

**M. Trémintin, rapporteur.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. le rapporteur.** Je demande que la prochaine séance ait lieu dans une heure.

**M. Marrane.** Je propose que la prochaine séance soit renvoyée à mardi après-midi et je demande un scrutin public. (Exclamations et rires au centre, à gauche et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.)

**M. le président.** Je mets aux voix la proposition tendant à renvoyer la prochaine séance à mardi après-midi.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

**M. le président.** MM. les secrétaires me font connaître qu'il y a lieu de procéder à l'opération du pointage.

La séance est suspendue pendant cette opération.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quarante-cinq minutes, est reprise à dix-huit heures cinq minutes.)

**M. le président.** La séance est reprise.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants.....	281
Majorité absolue.....	141
Pour l'adoption.....	82
Contre .....	199

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

(1) Cette demande est signée de MM. Potrot, Larribère, Baret, Lefranc, Vittori, Legeay, Mme Claeys, MM. Rosset, Mauvais, Léro, Le Coent, Baron, Marrane, Willard, Tubert, Lemoine, Prévost, David, Cardonne, Laurenti, Mme Vigier, MM. Lazare, Guyot, Berlioz, Nicod, Mmes Girault, Dumont, MM. Roudel, Mermel-Guyennet, Le Druz, Coste, Molinié, Jauneau.

Le Conseil de la République ayant repoussé la fixation de la prochaine séance à mardi prochain, je le consulte sur la proposition du président de la commission tendant à fixer cette séance dans une heure.

(Cette proposition est adoptée.)

**M. le président.** En conséquence, l'ordre du jour de la cinquième séance du dimanche 30 novembre 1947, à dix-neuf heures dix, serait le suivant :

Scrutin public à la tribune sur l'amendement de M. Nicod et des membres du groupe communiste et apparentés sur la proposition de résolution de MM. Walker, Roubert, Charles Brune et Georges Pernot tendant à compléter l'article 75 du règlement du Conseil de la République.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures dix minutes.)

Le Chef de service de la sténographie  
du Conseil de la République,  
CH. DE LA MORANDIÈRE.

## ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

4<sup>e</sup> séance du dimanche 30 novembre 1947.

### SCRUTIN (N° 99)

Sur l'amendement (n° 2) de M. Nicod à la proposition de résolution de M. Walker tendant à compléter l'article 75 du règlement du Conseil de la République (Scrutin public à la tribune.) (Résultat du pointage.)

Nombre des votants.....	127
Majorité absolue.....	64
Pour l'adoption.....	33
Contre .....	94

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

### Ont voté pour :

MM. Baret (Adrien), la Réunion. Baron. Berlioz. Cardonne (Gaston), Pyrénées-Orientales. Mme Claeys. Coste (Charles). David (Léon). Mme Dumont (Yvonne). Mme Girault. Guyot (Marcel). Jauneau. Larribère. Laurenti. Lazare. Le Coent.	Le Druz. Lefranc. Legeay. Lemoine. Léro. Marrane. Mauvais. Mermel-Guyennet. Molinié. Nicod. Polrot (René). Prévost. Rosset. Roudel (Baptiste). Tubert (Général). Mme Vigier. Vittori. Willard (Marcel).
---	--

### Ont voté contre :

MM. Aguesse. André (Max). Armengaud. Ascencio (Jean). Avinin. Baratgin. Barré (Henri), Seine. Bendjelloul (Mohamed-Salah). Boisronnd. Bonnelous (Raymond). Mme Brossollette (Gilberte-Pierre). Brune (Charles), Eure-et-Loir. Brunet (Louis).	Brunhes (Julien), Seine. Brunot. Buffet (Henri). Charles-Cros. Charlet. Chatagner. Chaumel. Chochoy. Claireaux. Cozzano. Dadu. Debray. Delforrie. Mme Devaud. Duclercq (Paul). Dulin.
--	--

Durand-Reville. Ferracci. Gabuing. Gautier (Julien). Grimal. Guirric. Guissou. Hamon (Léo). Helleu. Henry. Hyvrard. Ignacio-Pinto (Louis). Jacques-Destrée. Janion. Jaouen (Yves), Finistère. Jarrié. Lafay (Bernard). Laffargue. Laffleur (Henri). Lagarrosse. La Gravière. Landry. Le Goff. Le Sasseur-Boisauné. Leuret. Marintabouret. Menditte (De). Menu. Monnet. Montalembert (De). Montgascon (De). Montier (Guy). Moutet (Marius). N'Joya (Arouna).	Okala (Charles). Pairault. Pajot (Hubert). Mme Patenôtre (Jacqueline André-Thomé). Georges Pernot. Ernest Pezet. Plait. Poher (Alain). Poirault (Emilie). Pujol. Renaison. Reverbori. Rochereau. Rochette. Mme Rollin. Romain. Roubert (Alex). Sempé. Serrure. Siaut. Simon (Paul). Soldani. Trémintin. Mlle Trinquier. Vanrullen. Verdeille. Mme Vialle. Vignard (Valentin-Pierre). Vouret. Voyant. Walker (Maurice).
--	--

### N'ont pas pris part au vote :

MM. Abel-Durand. Alic. Amiot (Edouard). Anghiley. Aussel. Bardon-Damarzid. Bechir Sow. Bellon. Bène (Jean). Benoit (Alcide). Berthelot (Jean-Marie). Bocher. Boivin-Champeaux. Bordeneuve. Borgeaud. Bossanne (André), Drôme. Bossou (Charles), Haute-Savoie. Boudet. Bouloux. Boyer (Jules), Loire. Boyer (Max), Sarthe. Brettes. Brier. Mme Brion. Mme Brisset. Brizard. Buard. Calonne (Nestor). Carcassonne. Cardin (René), Eure. Mme Cardot (Marie-Hélène). Carles. Caspary. Cayrou (Frédéric). Chambriard. Champeix. Chauvin. Cherrier (René). Clairefond. Colardeau. Colonna. Coudé du Foresto. Courrière. Bassaud. Décaux (Jules). Defrance. Delmas (Général). Denvers. Depreux (René). Diop. Djamaah (Ali). Djument. Dorey. Ducouré (Amadou). Doumenc. Dubois (Célestin). Mlle Dubois (Juliette). Duchet. Duhourquet.	Dujardin. Dumas (François). Mlle Dumont (Mireille). Dupic. Mme Eboué. Ehm. Etifier. Félice (de). Fournier. Fourré. Fraisieux. Franceschi. Gadoin. Gargominy. Gasser. Gérard. Gerber (Philippe), Pas-de-Calais. Glaucque. Gilsou. Grangeon. Grassard. Gravier (Robert), Meurthe-et-Moselle. Grenier (Jean-Marie), Vosges. Crimaldi. Salomon Grumbach. Guénin. Custavo. Aimé Guy. Hauriou. Hocquard. Jaouen (Albert), Finistère. Jayr. Jouve (Paul). Jullien. Knecht. Lacaze (Georges). Landaboure. Le Contel (Corentin). Mme Lelauchoux. Léonetti. Le Terricr. Liénard. Longchambon. Mahdad. Maire (Georges). Mammomat. Martel (Henri). Masson (Hippolyte). M'Bodje (Mamadou). Mercier (François). Merle (Faustin), A. N. Merle (Toussaint), Var. Meyer. Minvielle. Molle (Marcel). Morel (Charles), Lozère.
---	--

Mostefai (El-Hadi).  
Muller.  
Naime.  
Novat.  
Ott.  
Ou Rabah (Abdelmadjid).  
Mme Oyon.  
Mme Pacaut.  
Paget (Alfred).  
Paquirissampoullé.  
Paul-Boncour.  
Pauly.  
Paumelle.  
Peschaud.  
Pfleger.  
Pialoux.  
Mme Pican.  
Pinton.  
Poincelot.  
Poisson.  
Pontille (Germain).  
Primet.  
Quesnot (Joseph).  
Quesnot (Eugène).  
Racault.  
Rausch (André).  
Rehaut.  
Richard.  
Mme Roche (Marie).  
Rogier.  
Rolinat.

Rouel.  
Rucart (Marc).  
Sablé.  
Salah.  
Saint-Cyr.  
Salvago.  
Sarrien.  
Satonnet.  
Sauer.  
Mme Saunier.  
Sauvertin.  
Sérot (Robert).  
Siabas.  
Sid Cara.  
Simard (René).  
Socé (Ousmane).  
Southon.  
Streiff.  
Teyssandier.  
Thomas (Jean-Marie).  
Tognard.  
Touré (Fodé Mama-dou).  
Vergnole.  
Vicoor.  
Vieljeux.  
Vilhet.  
Viple.  
Wehrung.  
Westphal.  
Zyromski (Lot-et-Garonne).

Dupic.  
Eutier.  
Fourré.  
Fraissex.  
Franceschi.  
Mme Girault.  
Grangeon.  
Guyot (Marcel).  
Jaouen (Albert), Finistère.  
Jauneau.  
Knecht.  
Lacaze (Georges).  
Landaboure.  
Larribère.  
Laurenti.  
Lazare.  
Le Contel (Corentin).  
Le Druz.  
Lefranc.  
Legéay.  
Lemoine.  
Lero.  
Mammonat.  
Marrane.  
Mauvais.  
Mercier (François).  
Merle (Faustin), A. N.  
Merle (Toussaint), Var.

Menmet-Guyennet.  
Molinié.  
Muller.  
Naime.  
Nicod.  
Mme Pacaut.  
Paquirissampoullé.  
Mme Pican.  
Poincelot.  
Poiret (René).  
Prévost.  
Primet.  
Mme Roche (Marie).  
Rosset.  
Roudel (Baptiste).  
Rouel.  
Sablé.  
Sauer.  
Sauvertin.  
Tubert (Général).  
Vergnole.  
Vicoor.  
Mme Vigier.  
Vilhet.  
Vittori.  
Willard (Marcel).  
Zyromski, Lot-et-Garonne.

Martel (Henri).  
Masson (Hippolyte).  
M'Bodje (Mamadou).  
Menditte (de).  
Menu.  
Meyer.  
Minvielle.  
Molle (Marcel).  
Montalémbert (de).  
Montgascon (de).  
Montier (Guy).  
Morel (Charles), Lozère.  
Moulet (Marius).  
N'Joya (Arouna).  
Novat.  
Okaïa (Charles).  
Ott.  
Mme Oyon.  
Paget (Alfred).  
Paurault.  
Pajol (Hubert).  
Paul-Boncour.  
Pauly.  
Paumelle.  
Georges Pernot.  
Peschaud.  
Ernest Pezet.  
Pfleger.  
Pialoux.  
Pinton.  
Plait.  
Poher (Alain).  
Poirault (Emile).  
Poisson.  
Pontille (Germain).  
Pujol.  
Quesnot (Joseph).  
Quesnot (Eugène).  
Racault.  
Rausch (André).  
Rehaut.  
Renaïson.  
Reverbori.

Richard.  
Rochereau.  
Rochette.  
Rogier.  
Mme Rollin.  
Romani.  
Rolinat.  
Roubert (Alex).  
Rucart (Marc).  
Saint-Cyr.  
Salvago.  
Sarrien.  
Satonnet.  
Mme Saunier.  
Sempe.  
Sérot (Robert).  
Serrure.  
Siabas.  
Siaut.  
Simard (René).  
Simon (Paul).  
Socé (Ousmane).  
Soldani.  
Southon.  
Streiff.  
Teyssandier.  
Thomas (Jean-Marie).  
Tognard.  
Touré (Fodé Mama-dou).  
Trémintin.  
Mlle Trinquier.  
Vanrullen.  
Verdeille.  
Mme Vialle.  
Vieljeux.  
Vignard (Valentin-Pierre).  
Viple.  
Vourc'h.  
Voyant.  
Walker (Maurice).  
Wehrung.  
Westphal.

**Ne peuvent prendre part au vote :**

MM. Bézara. | Raherivelo. | Ranaivo.

**Excusés ou absents par congé :**

MM. Bollaert (Emile). | Maïga (Mohamadou-Djibrilla). | Giacomoni.

**N'a pas pris part au vote :**

*Le conseiller de la République dont l'élection est soumise à l'enquête :*  
M. Subbliah (Callacha).

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et M. Marc Gerber, qui présidait la séance.

**Ont voté contre :**

MM. Abel-Durand.  
Aguesse.  
Alic.  
Amiot (Edouard).  
André (Max).  
Armengaud.  
Ascencio (Jean).  
Aussel.  
Bardon-Damarzid.  
Barré (Henri), Seine.  
Bechir Sow.  
Bène (Jean).  
Berthelot (Jean-Marie).  
Bocher.  
Boisrond.  
Boivin-Champeaux.  
Bonnetous (Raymond).  
Bordeneuve.  
Borgeaud.  
Bossanne (André), Drôme.  
Bosson (Charles), Haute-Savoie.  
Boudet.  
Boyer (Jules), Loire.  
Boyer (Max), Sarthe.  
Breites.  
Brier.  
Brizard.  
Mme Pierre-Brossolette (Gilberte).  
Brunhes (Julien), Seine.  
Brunot.  
Buffet (Henri).  
Carcassonne.  
Cardin (René), Eure.  
Mme Cardot (Marie-Hélène).  
Carles.  
Caspary.  
Cayrou (Frédéric).  
Chambriard.  
Champeix.  
Charles-Cros.  
Chariot.  
Chalagner.  
Chaumel.  
Chauvin.  
Chochoy.  
Claireaux.  
Clatrefond.  
Colonna.  
Courrière.  
Cozzano.  
Dadu.  
Dassaud.  
Debray.  
Delfortrie.  
Delmas (Général).  
Denvers.

Depreux (René).  
Mine Devaud.  
Diop.  
Dorey.  
Doucouré (Amadou).  
Doumenc.  
Duchet.  
Duclercq (Paul).  
Dumas (François).  
Mme Eboué.  
Ehm.  
Félice (de).  
Ferracci.  
Fournier.  
Gadoin.  
Gargominy.  
Gasser.  
Gatuïng.  
Gautier (Julien).  
Gérard.  
Gerber (Philippe), Pas-de-Calais.  
Glaucue.  
Gilsou.  
Grassard.  
Gravier (Robert), Meurthe-et-Moselle.  
Grenier (Jean-Marie), Vosges.  
Grimal.  
Grimaldi.  
Salomon Grumbach.  
Guénin.  
Guissou.  
Gustave.  
Amédée Guy.  
Hamon (Léo).  
Hauriou.  
Helleu.  
Henry.  
Hocquard.  
Hyvrad.  
Ignacio-Pinto (Louis).  
Jacques-Destrée.  
Janton.  
Jaouen (Yves), Finistère.  
Jarrié.  
Jayr.  
Jouve (Paul).  
Jullien.  
Lafleur (Henri).  
La Gravière.  
Mme Lefaucheux.  
Le Goff.  
Léonetti.  
Le Sassièr-Boisauné.  
Le Ferrier.  
Leuret.  
Liénard.  
Longchambon.  
Maïre (Georges).

**N'ont pas pris part au vote :**

MM. Avinin.  
Baratgin.  
Bendjelloul (Mohamed-Salah).  
Brune (Charles), Eure-et-Loir.  
Brunet (Louis).  
Condé du Foresto.  
Dulin.  
Durand-Reville.  
Guirriec.  
Lafay (Bernard).  
Laffargue.  
Lazarrosse.  
Landry.  
Le Cren.  
Mahlad.  
Marintabouret.  
Monnet.  
Mostefai (El-Hadi).  
Ou Rabah (Abdelmadjid).  
Mme Patenôtre Jacqueline André-Thomé).  
Salah.  
Sid Cara.

**Ne peuvent prendre part au vote :**

MM. Bézara. | Raherivelo. | Ranaivo.

**Excusés ou absents par congé :**

MM. Bollaert (Emile). | Maïga (Mohamadou-Djibrilla). | Giacomoni.

**N'a pas pris part au vote :**

*Le conseiller de la République dont l'élection est soumise à l'enquête :*  
M. Subbliah (Callacha).

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et M. Marc Gerber, qui présidait la séance.

**SCRUTIN (N° 100)**

*Sur la proposition de M. Marrane tendant à fixer la prochaine séance du Conseil de la République au mardi 2 décembre 1947. (Résultat du pointage.)*

Nombre des votants..... 281  
Majorité absolue..... 141  
Pour l'adoption..... 82  
Contre..... 199

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

**Ont voté pour :**

MM. Anghiley.  
Baret (Adrien), la Réunion.  
Baron.  
Bellon.  
Benoit (Alcide).  
Berlioz.  
Bouloux.  
Mme Brion.  
Mme Brisset.  
Buard.  
Calonne (Nestor).  
Cardonne (Gaston).  
Pyrénées-Orientales.  
Cherrier (René).

Mme Clacys.  
Colardeau.  
Coste (Charles).  
David (Léon).  
Décaux (Jules).  
Defrance.  
Djamah (Ali).  
Djaument.  
Dubois (Célestin).  
Mlle Dubois (Juliette).  
Duhourquet.  
Dujardin.  
Mlle Dumont (Mireille).  
Mme Dumont (Yvonne).

Dans le présent scrutin (après pointage), MM. Avinin, Baratgin, Brune (Charles), Brunet (Louis), Dulin, Durand-Reville, Guirriec, Lafay (Bernard), Laffargue, Lazarrosse, Landry, Marintabouret, Monnet et Mme Patenôtre (Jacqueline André-Thomé), portés comme « n'ayant pas pris part au vote », déclarent avoir voulu voter « contre ».